## proceduracivile.ch

Francesco Naef, Répertoire de jurisprudence sur le CPC suisse, in: proceduracivile.ch, (consulté le 30.10.25)

## Art. 172 Contenu de l'audition

Le tribunal demande au témoin:

- a. de décliner son identité;
- b. de décrire ses relations personnelles avec les parties et d'autres circonstances de nature à influer sur la crédibilité de sa déposition;
- c. d'exposer les faits de la cause qu'il a constatés.



Via Nassa 21 - CH 6901 Lugano Switzerland Tel.: +41 (0)91 913 84 60 - Fax: +41 (0)91 913 84 72 Email: info@csnlaw.com - www.csnlaw.com